Image not found or type unknown

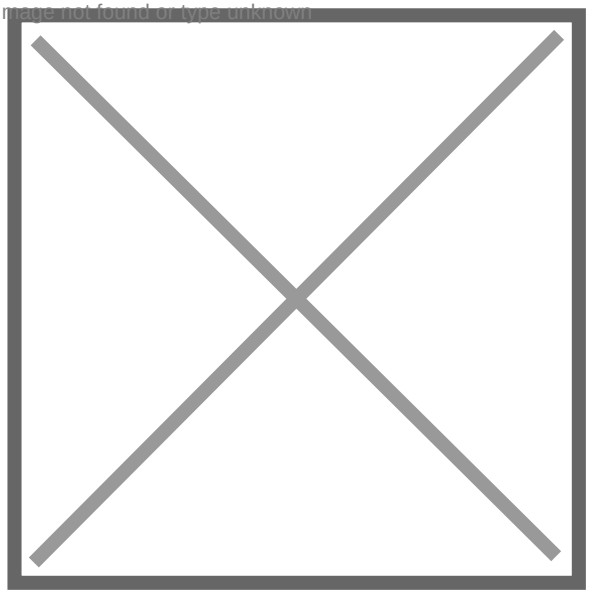

Cession de droits d'auteur

Par **donluis84**, le **15/10/2009** à **11:05**

Bonjour,

J'ai fait appel à un styliste free-lance pour dessiner une collection de vêtements.

Cette collection a été entièrement réalisée sous ma direction et celle de mon associé, le styliste ne faisant que traduire les indications et orientations données au départ. La facture qu'il nous envoie comporte la mention "hors cession des droits".

Je pense que le travail qu'il a réalisé a été fait dans le cadre d'une oeuvre collective et qu'il ne possède pas de droits d'auteur sur les dessins qu'il nous a fourni dans la mesure où nous avons validé chaque étape de la création et avons nous-mêmes fait des choix créatifs, notamment pour le choix des matières, etc.

Suis-je dans mon bon droit au sujet de l'oeuvre collective? Comment en apporter la preuve pour éviter que le styliste ne considère qu'il possède effectivement des droits d'auteur?

Merci de votre réponse.

Par **Deshoulières Avocat**, le **20/10/2009** à **12:05**

Bonjour,
Si le styliste n'a effectué qu'un travail technique, vous êtes propriétaire des droits d'auteur sur la collection de vêtement.

Bien cordialement,
Etienne Deshoulières
Avocat au barreau de Paris
Propriété intellectuelle - Droit de l'internet
www.deshoulieres-avocat.com

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés